

OBJET **Captage de Bois-de-Nèfles**
Engagement des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (Code de l'Environnement) et des procédures d'instauration des périmètres de protection du captage (Code de la Santé Publique)
Approbation du coût global prévisionnel et du plan de financement des études

Par Délibération n° 12/4-10 du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé le lancement des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (Code de l'Environnement) et des procédures d'instauration des périmètres de protection pour les 10 captages localisés dans les hauts de Saint-Denis.

Il a également été approuvé le lancement de trois marchés d'appel d'offres pour l'ensemble des 10 captages.

Les recherches préalables ont démontré qu'il était préférable de lancer un marché unique sur les deux captages du secteur de Bois de Nèfles : le captage du Bras Cateau et le captage de la Ravine Blanche.

Dans la mesure où, à ce jour, aucune procédure n'a été engagée par la collectivité en application de la délibération du 10 juillet 2012, il convient de prendre une délibération unique pour ces deux captages.

L'estimation du coût prévisionnel global de la procédure est de 104 200 € HT répartis de la manière suivante :

Tableau des dépenses	
Nature	Montant (€ H.T)
Etudes détaillées	80 000,00
Instauration des Périmètres de Protection de Captage	
Dossier d'autorisations de prélèvement et de distribution d'eau	
Dossier de DUP	
Indemnités de HGA (HydroGéologue Agréé)	3 200,00
Analyse d'eau	3 000,00
Frais procédure préfectorale (commissaire enquêteur et publications)	10 000,00
Révision des prix	3 000,00
Annonces et divers	5 000,00
Total (HT)	104 200,00
Total (TTC)	113 057,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173010-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Une demande de financement sera présentée à l'Office de l'Eau de la Réunion dans le cadre du programme pluri annuel d'aides 2016-2021.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement		
Sources de financement	Taux (%)	Montant (€ H.T).
Office de l'Eau (Programme pluriannuel d'aides 2016-2021) Fiche action 2.1 : Protection des captages d'eau	15%	15 630,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)	85%	88 570,00
	Total (HT)	104 200,00
	Total (TTC)	113 057,00

Aussi je vous demande :

1. d'approuver le nouveau coût global prévisionnel de cette opération estimé à 104 200 € HT ;
2. d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
3. de m'autoriser à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Eau dans le cadre du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ;
4. de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les actes y afférents.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173010-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 24 juin 2017
Délibération n° 17/3-010

OBJET **Captage de Bois-de-Nèfles**
Engagement des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (Code de l'Environnement) et des procédures d'instauration des périmètres de protection du captage (Code de la Santé Publique)
Approbation du coût global prévisionnel et du plan de financement des études

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 12/4-10 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2012;

Vu le RAPPORT N°17/3-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le coût global prévisionnel de l'opération qui s'élève à 104 200 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173010-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

Plan de financement		
Sources de financement	Taux (%)	Montant (€ H.T.)
Office de l'Eau (Programme pluri annuel d'aides 2016-2021) Fiche action 2.1 : Protection des captages d'eau	15%	15 630,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)	85%	88 570,00
	Total (HT)	104 200,00
	Total (TTC)	113 057,00

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Eau dans le cadre du programme pluri annuel d'aides 2016-2021.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous actes y afférents.

ARTICLE 5

Les dépenses et les recettes afférentes à cette opération seront imputées sur le Budget Annexe Eau, respectivement aux chapitres 23 et 13.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170624-173010-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2017



Gilbert ANNETTE